



Réunion du comité Du syndicat mixte du bas Adour maritime Du 31 janvier 2023 à URT

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois par voie électronique, s'est réuni, à URT, sous la présidence de **M. Raymond POUYANNÉ, Président**.

Délégués Présents : Mme CAZALIS Isabelle (CC du Seignanx) ; MM. AMIANO Nicolas (CAPB), BETBEDER Francis (CC MACS), CANTAU Christian (CAPB), DEKIMPE Thierry (CAPB), DELGUE Philippe (CAPB), DUNOGUIEZ Jean-Pierre (CC MACS), GARAT Jean-Marc (CC MACS), HARGUINDEGUY Jérôme (CAPB), MARQUINE Yves (CAPB), JANOTS Jean-François (CC Seignanx), LARRODÉ Roger (CCPOA), LASSEGUETTE Christophe (CAPB), PLACHOT Vincent (CCPOA), SALLABERRY Christophe (CAPB), POUYANNÉ Raymond (CAPB) et SAKELLARIDES Didier (CCPOA).

Procuration : Mme DEQUEKER Valérie à M. POUYANNÉ Raymond

Absents/Excusés : Mmes DULIN Geneviève (CAPB), ROCHAIS Manon (CAPB) et DEQUEKER Valérie (CAPB) ;

MM. BELCHIT Jean-Bernard (CAPB) suppléé par M. SALLABERRY Christophe (CAPB), CALLIAN Rémy (CAPB) suppléé par AMIANO Nicolas (CAPB), COLIN Stéphane (CCPOA) suppléé par PLACHOT Vincent (CCPOA), HIRIGOYEN Roland (CAPB) suppléé par M. MARQUINE Yves (CAPB), DUNOGUIEZ Jean-Pierre (CC MACS) suppléé par MASSOT Philippe (CC MACS), BEYRIE Hervé (CCPOA), CASTEL Philippe (CA Grand Dax), DARRICARRERE Raymond (CAPB), DARRIGADE Hervé (CA Grand Dax), FAU Clément (CCPOA), GODOT Alain (CA Grand Dax), MAZAIN Éric (CAPB) et PLANTÉ Francis (CC MACS).

Présents : M. GAILLARDON Fabien (Directeur) et Mme ARTCANUTHURRY Vanessa (secrétaire).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CAZALIS

Après avoir accueilli les participants, le Président constate que **le quorum de 15 délégués minimum est atteint**.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022.

Rappel de l'ordre du jour

1. Administration générale - Compte rendu des décisions du Président
2. Débat d'orientations budgétaires 2023
3. Dépenses investissement avant le vote du budget primitif
4. Demandes de subventions
5. Questions diverses

1. Administration générale

Délibération n°01-31/01/2023

Objet de la délibération : *Administration générale – compte rendu des décisions du Président*

Sur le fondement de la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Comité Syndical du 25 août 2020, le Président rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion du comité syndical :

- **Action en justice** : Assignation en référé devant le tribunal judiciaire de Dax.

L'affaire fait suite à l'inondation de la maison de Mme PAGIS, 916 route de Vimport à RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY lors de l'épisode pluvieux des 2 et 3 octobre 2020.

A la requête de Mme PAGIS Stéphanie et de la MAIF, le Département des Landes, la Commune de RIVIERE SAAS ET GOURBY, la SNCF et le SMBAM ont été assignés à comparaître à l'audience du tribunal judiciaire de DAX le 03 janvier 2023 durant laquelle un renvoi a été accepté.

Le Président informe l'assemblée que la SARL Boissy avocats et associés (BORDEAUX) avec pour postulant Maître Elina BOYON représente le SMBAM dans cette affaire.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur les décisions prises.

M. BETBEDER Francis demande si la maison se situe en zone inondable. M. GAILLARDON Fabien, Directeur SMBAM, explique avoir été voir cette maison après convocation des experts d'assurance. Cette maison ne se situe pas dans la zone inondable de l'Adour mais elle est victime d'inondation lors de fortes pluies localisées sur RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY. Il semblerait que le busage et que le passage busé situé sous les voies SNCF soient sous-dimensionnés pour les pluviométries importantes étant donné que la maison se situe contre la voie ferrée et en point bas.

2. Débat d'orientations budgétaires 2023

Délibération n°02-31/01/2023

Objet de la délibération : *Vote du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2023*

Le Président invite le comité syndical à tenir son débat d'orientations budgétaires afin d'examiner les principales orientations préalables à l'élaboration du budget primitif 2023. A cet effet, il présente le rapport ci-joint en annexe.

Après avoir exposé les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les différents projets qui seront proposés à l'inscription au budget primitif 2023, les informations relatives aux dépenses de personnel et l'évolution du financement annuel, le Président déclare que le budget primitif 2023 sera voté lors de la prochaine séance du comité syndical.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACTE** que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 a bien été réalisé dans le respect de la loi,
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2023 ci-annexé.

3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délibération n°03-31/01/2023

Objet de la délibération : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 230 073,80 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque le syndicat doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Président expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires sont relatives :

- aux travaux de remise en état suite aux crues de décembre 2021 pour 74 408 €.

Une opération pour ces travaux avait été prévue et inscrite au budget en 2022 mais les crédits de cette dernière s'avèrent insuffisants.

- aux travaux sur ouvrages hydrauliques (clapets) pour 10 000 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

➤ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

- Opération 2022-06 « Travaux crues décembre 2021 » au compte 2313 pour un montant maximum de 74 408 €

- Opération 2023-01 « Travaux sur ouvrages hydrauliques 2023 » au compte 2314 pour un montant de 10 000 €

4. Dossiers de demande de subventions 2023

Délibération n°04-31/01/2023

Objet de la délibération : Financement des postes de technicien de rivière – Demande de subvention 2023

Le Président expose au Comité Syndical que l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe au financement des postes de technicien de rivière dans le cadre des missions de suivi de gestion de l'état des cours d'eau, d'accompagnement des travaux annuels et de communication (relation avec les partenaires, information et sensibilisation).

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette mission pour 2023 est estimé à 190 000 €.

MISSIONS	Coût total	Financement AEAG	Autofinancement
Techniciens de rivière	190 000 €	95 000 € (50%)	95 000 € (50%)
TOTAL	190 000 €	95 000 €	95 000 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

➤ **ADOpte** la prévision budgétaire des missions de techniciens rivière pour un total de 190 000 €,

➤ **AUTORISE** le Président à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°05-31/01/2023

Objet de la délibération : Programme de travaux sur la ripisylve 2023 – Demandes de subventions

Le Président rappelle au Comité Syndical que depuis 2010, le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années.

Il précise que ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine et l'intervention de la régie de travaux par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département des Landes.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Restauration ripisylve DPF 64	58 000 €	29 000 € (50%)	11 600 € (20%)		17 400 € (30%)
Restauration ripisylve Landes	200 000 €	61 800 € (30,9%)	40 000 € (20%)	58 200 € (30 % + coef dép. 0.97 soit 29,1 %)	40 000 € (20%)
Restauration ripisylve Aran / Ardanavy	30 000 €	15 000 € (50%)	6 000 € (20%)		9 000 € (30%)
Gestion ripisylve DPF 64	22 000 €	11 000 € (50%)	4 400 € (20%)		6 600 € (30%)
Ramassage des déchets	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)		1 500 € (30%)
Régie de travaux	195 000 €	97 500 € (50%)		21 725 € (11,14%)	75 775 € (38,86 %)
TOTAL	510 000 €	216 800€	63 000 €	79 925 €	150 275 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 510 000 H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

5. Questions diverses

- **COFIL PAPI** : la première réunion du comité de pilotage du programme d'actions de prévention des inondations aura lieu le **mercredi 22 février 2023 à 14h30**
- **Commission finances** : jeudi 9 mars 2023 à 9h00 - URT

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Vu, le Président
Raymond POUYANNÉ

Vu, la secrétaire de séance
Isabelle CAZALIS

**SYNDICAT MIXTE
DU BAS-ADOUR MARITIME**
116, rue de Gascogne - 64240 URT
Tél. : 05 59 56 28 57
e-mail : contact@smbam.fr

